

La Forêt Privée d'Auvergne

n°1 - juillet 2015

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

S'unir pour conforter notre représentation

Cette première édition du Bulletin Régional n'a pas vocation à se substituer aux traditionnels bulletins départementaux que vous recevez régulièrement. Elle se veut un lien supplémentaire entre les adhérents des syndicats forestiers départementaux et ce dans le cadre des évolutions qui se présentent à nous.

Pour y parvenir nous avons choisi une lisibilité accrue avec l'utilisation de la marque « FRANSYLVA » par toutes les structures du syndicalisme forestier. Par ailleurs, la fusion de notre région Auvergne avec Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2016 nous impose d'élargir notre champ de réflexion. Concrètement cela va se traduire par :

- La nécessité de devenir de véritables acteurs- sylviculteurs au sein de la filière Bois en qualité de détenteur de la ressource et des différents usages de la forêt.
- En effet nous avons tout intérêt à mieux nous connaître, à nous enrichir de nos savoirs et à partager nos moyens dans un contexte budgétaire contraint et un centre de décision qui risque de s'éloigner des territoires auvergnats.
- Anticiper ces évolutions et leurs conséquences, faire connaître nos attentes et être à l'écoute des partenaires et des attentes sociétales nous permettra de trouver de nouvelles réponses à ce que nous considérons aujourd'hui comme des contraintes.
- S'unir, en définitive c'est aussi conforter notre représentation et collaborer à la construction de nouveaux projets.

La diversité des articles que vous pourrez lire dans ce premier numéro montre l'engagement de vos syndicats départementaux, de notre partenaire le CNPF, à conduire les propriétaires forestiers vers une gestion de leur forêt et de devenir de véritables producteurs.

Merci aux Présidents de Syndicats et à leurs administrateurs de leur collaboration et de la qualité de leurs contributions.

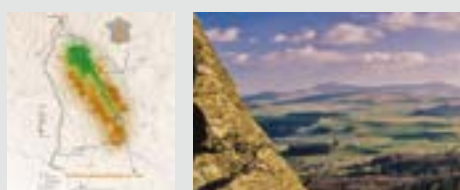
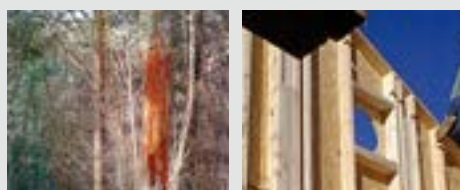
Anne-Marie BAREAU, Présidente
Union Régionale des Forêts d'Auvergne



FRANSYLVA
Forestiers privés d'Auvergne

S O M M A I R E

Le mot de la Présidente :	p. 1
Allier :	p. 2/4
Cantal :	p. 5/7
Haute-Loire :	p. 8/9
Puy-de-Dôme :	p. 10
Auvergne :	p. 11/16



Union Régionale des Forêts d'Auvergne
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
Marmilhat - 63370 LEMPDES
Tél : 04 73 98 71 36
urfa-auvergne@foretpriveefrancaise.com

La haie un biotope intéressant qu'il faut protéger et repenser.

Il y a tellement de kilomètres de haies dans les bocages de l'Allier, que cela donne l'impression d'un département très boisé. En surface cumulée la haie représente plus de 30 % de la surface forestière recensée. Soit environ 35 000 hectares. Par contre si on observe bien on se rend compte qu'à de nombreux endroits la haie se détériore et ce sont les arbres de haies qui en sont la cause, distants de 10 à 20 m les arbres laissés à leur croissance se développent en largeur, se rejoignent latéralement, ils finissent par mettre à l'ombre le corps de haie qui lentement et sûrement dépérit, les bovins finissent par le consommer, il disparaît, il ne vous reste plus qu'une ligne d'arbres.

Il y a plusieurs dizaines d'années, l'arbre de haie, par élagage régulier fournissait le bois-énergie de l'agriculteur, cet aspect se retrouve dans la rédaction des baux à ferme. Depuis d'autres moyens de chauffage moins fatigants se sont imposés, les branches prospèrent et les haies meurent. Des spécialistes comme Sylvie Monier, directrice de la Mission Haies URFA vous expliqueront comment dans le bocage Bourbonnais, une ferme de 120 à 150 hectares possédant une densité moyenne de haie peut, en profitant de l'accroissement biologique de la haie, générer une valeur énergétique équivalente à 12 000 litres de fuel/an ou équivalent.

Voilà le contexte est devant vous, un paysage qu'il faut entretenir et valoriser, qui n'est pas figé parce qu'il est vivant. Qui peut rapporter si on s'en donne la peine, et qui pourrait faire beaucoup mieux si on faisait preuve d'un peu d'imagination. La parcelle agricole de petite dimension pose problème à l'exploitant agricole. Parce qu'à tourner souvent il perd du temps, il abîme le terrain des parcelles et il consomme plus d'énergie, re-dessiner un périmètre de haies adapté est souhaitable. La haie traditionnelle n'existe plus, celle que l'on taillait au croissant, après 5 à 8 ans de croissance, on laissait

des picots, brins forts élagués à 1 m, et les tiges élaguées on les entrecroisait entre les picots ; dans ce canevas la haie repartait de plus belle, maintenant on taille les haies avec des épareuses, ce qui donne un bon résultat si les arbres sont bien élagués. Des grappins coupeurs permettent aujourd'hui d'élaguer les arbres en toute sécurité. La haie a des avantages, elle coupe les vents, les animaux s'abritent derrière, elle maintient une fraîcheur en été, elle est un biotope pour le gibier et la faune locale. Une bonne gestion des haies valorise un patrimoine par la chasse, elle représente une forme originale de patrimoine rural, elle crée un paysage varié et agréable. Elle peut produire de la biomasse. Reste qu'elle a aussi des inconvénients, elle coûte en entretien et si l'exploitant ne la valorise pas, les arbres présents finissent par tuer la strate arbustive. Choisir des essences d'arbres valorisantes, utiliser la biomasse extraite pour la plaquette ou la méthanisation, voilà un ensemble de tâches qu'il faut mettre en place et surtout organiser.

Personnellement la haie PAC, jusqu'à présent limitée à 2 m de large au maximum dans l'Allier ne me paraissait pas la mieux adaptée à l'évolution. Depuis cette année, la largeur des haies acceptée par la PAC est de 10 mètres de large et elles doivent être conservées. Comme la majeure partie des haies du Bourbonnais font 2 m de large d'emprise au sol, il serait judicieux que la surface de haie fasse l'objet d'un état des lieux et soit si nécessaire redistribuée en moins de linéaire et plus de largeur, c'est cela qu'il faudrait obtenir de Bruxelles, avec ce principe on maintiendrait une surface arborée différemment avec une organisation topographique permettant de drainer, de faire des parcelles longues plutôt que carrées. Des surfaces en jachères cynégétiques, des essences à valeur ajoutée, et des buissons éparables pour produire de la biomasse seraient bienvenus.

Il y aura toujours des haies, un peu différentes, productives décorant le paysage, et le maintien d'un biotope à mon avis précieux pour la biodiversité



1 - Haie vivante : haie taillée régulièrement.
2 - Haie arbres élagués la haie est vive
3 - Haie morte
4 - Haie post mortem

sité de notre territoire. Sanctuariser la haie en empêchant sa gestion ou en la figeant est à l'inverse le meilleur moyen de la tuer. Si c'est par l'arbre que la haie disparaît, c'est peut-être par l'arbre qu'elle renaîtra. Rappelons que la mission haie est portée par l'URFA.

Philippe du Vivier,
Président du Syndicat
des Forestiers Privés de l'Allier

La centrale de cogénération Biomasse de Commentry, enflamme les forestiers privés !

Depuis l'annonce en 2013 de la construction d'une centrale de cogénération biomasse à Commentry sur le site d'Adisseo, numéro trois mondial en additifs pour la nutrition animale, les commentaires vont bon train. A l'heure actuelle, la construction de la centrale est achevée et la mise en route est programmée pour fin juin. De quoi s'agit-il et pourquoi inquiète-t-elle les forestiers ?

Lancée conjointement par la Caisse des Dépôts (49%) et Neoen (51%), cette centrale s'inscrit dans le cadre des projets destinés à réduire l'impact des émissions de CO2 et de permettre une plus grande protection de l'environnement. La centrale biomasse de Commentry participe de cette stratégie. Cette nouvelle centrale de cogénération biomasse permettra de produire annuellement à la fois de l'électricité (100 GWh) et de la vapeur d'eau (150 GWh). L'investissement est estimé aujourd'hui à 75 millions d'euros et une quinzaine d'emplois permanents sont nécessaires pour faire fonctionner cette centrale 24 heures sur 24. L'électricité est revendue à EDF suivant un contrat de vente d'une durée de 20 ans et la vapeur d'eau est fournie à la plateforme industrielle Adisseo. Jacques Proy, directeur des achats de Neoen, s'est exprimé sur cette centrale le 17 avril dernier lors de l'Assemblée Générale du Syndicat des Forestiers Privés de l'Allier. Il s'agit d'abord d'une très grosse chaudière alimentée automatiquement et qui consomme 19 tonnes de bois déchiqueté par heure, soit près de 150 000 par an ! Par ailleurs, les résidus (cendres) sortant de la chaudière seront valorisés et répandus sur 1 500 hectares de terres agricoles, les autres résidus serviront dans les revêtements de routes. Quant à l'approvisionnement en bois déchiqueté, il sera réalisé à 80 % par des plaquettes et des broyats forestiers (souches), collectés dans un rayon de 150 km. « Nous souhaitons signer des contrats d'approvisionnement



avec des coopératives, des scieries et des exploitants forestiers. Ces contrats pourraient s'étendre sur 5 à 10 ans. Plus précisément nous devrions avoir des approvisionnements venant pour 17% de la Creuse, 37% du Puy-de-Dôme et 33 % de l'Allier. Les stockages d'environ 30 000 tonnes par an seront effectués sur 2 sites différents l'un géré par Guilot-Energie et l'autre par Biomasse Energie Commentry (BEC). Il s'agit bien d'un projet fédérateur et écologique dont la durée est d'au moins 40 ans ! Il y aura en effet des créations d'emploi tant du côté de l'entreprise Adisseo que de celui de la filière Forêt-Bois. La réduction de CO2 est estimée à 40 000 tonnes par an. Cette centrale offre aussi une opportunité aux sylviculteurs pour valoriser les bois à faible valeur. De plus toutes les essences sont compatibles avec ce type de centrale de cogénération biomasse. Les coupes de taillis de feuillus, y compris les bois blancs, les coupes de balivage, les dépressages, les premières éclaircies, les houppiers, les fonds de coupe, les rémanents, les accrues feuillus, etc. sont susceptibles d'être utilisés pour faire fonctionner cette centrale. D'ailleurs tous ces débouchés s'inscrivent parfaitement dans l'appel à projets lancé en avril par l'ADEME. », a expliqué sans fard ni artifice, Jacques Proy. Une présentation qui on s'en doute a de suite fait réagir les forestiers privés ? Comme celle d'Hubert Ferron, président de CEDEFOR Allier : « Face à 3 grands groupes : Cofely-Suez, Dalkia-EDF et Neoen qui représentent à eux seuls la moitié du bois plaquettes qui est consommé en France, les producteurs ont intérêt à se regrouper pour faire pression sur leurs coopératives, leurs experts ou encore

leurs marchands qui ont accepté ces contrats, en oubliant leurs adhérents ! Nous devrions obtenir un prix décent, environ 25 euros la tonne sortie de bois, ce qui permettrait seulement aux producteurs d'entretenir et de gérer durablement leurs massifs. Sinon la forêt de feuillus continuera d'être délaissée par des propriétaires déçus. », estime-t-il.

Alors que faut-il s'inquiéter de la mise en service de cette nouvelle unité fortement consommatrice de bois déchiqueté ? Philippe du Vivier, président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Allier n'a pas hésité publiquement de dire tout haut ce que tous les forestiers pensent sûrement tout bas : « Nous n'avons pas à faire les frais de cet investissement qui est basé sur une mauvaise appréciation de la réalité. Nos bois ont une valeur certaine. S'il s'agit de produire de l'énergie comparons le prix de notre matière première, le bois, à celle du prix du pétrole. Quelle est la correspondance entre un stère de bois et son équivalent en litres de fioul ? La réponse est simple, un stère de bois c'est environ 100 à 120 litres de pétrole. Si on prend comme référence le prix du litre de fioul domestique (autour de 0,80 euro), on peut dire qu'un stère de bois sur pied au départ de chez le sylviculteur devrait être situé bien au-dessus des 15 euros puisqu'il est revendu ensuite aux particuliers à au moins 50 ou 60 euros. Si la centrale de cogénération biomasse de Commentry veut s'approvisionner dans notre région, il faudra bien qu'elle révisé à la hausse ses prix. », conclut-il. Affaire à suivre.

Antoine Thibouméry

Balade en Forêt de Tronçais... en 2050 !

Ce texte, conclusion du rapport de l'ONERC* au Parlement et au Gouvernement est récent : les dernières corrections ont quelques mois. Bien sûr, il est alarmant et sous une forme insidieuse : la banalisation de l'événement. Nous sommes sensibles aux écrits qui touchent de près ou loin à cette merveilleuse forêt de Tronçais de 10 600 hectares, archétype de la futaie de chênes, source des fûts qui font les grands vins et les meilleurs cognacs. Si nos amis de la Forêt de Tronçais lisent ce rapport ils vont souffrir. Je ne veux pas vous priver du plaisir de le lire, vous allez sur internet, fenêtre Google, vous faites ONERC vous cliquez sur le rapport le plus récent, il s'intitule « L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change », vous pouvez le télécharger et l'enregistrer (184 pages). Si la balade en 2050 est inquiétante par les images qu'elle véhicule, il y a de très bonnes choses dans ce rapport sur l'action des changements du climat sur la vie des plantes, des arbres, des animaux, et sur leurs comportements.

J'étais le 1^{er} juin dernier avec nos amis des CETEF de Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier, précisément dans cette forêt de Tronçais, balade pas du tout inquiétante (lire à ce propos l'article d'Anne-Marie Bareau sur cette visite page 13). Si les houppiers des vieux chênes sont un peu secs, la sénescence n'est pas un vain mot, la vie et la mort font partie d'un même cycle. Nous sommes habitués à voir les derniers survivants des coupes de régénération souffrir de leur solitude et sécher du bonnet. Ce qui est grave c'est de voir un



Des jeunes peuplements très bien menés



Un géant : le rêve de tout forestier, le chêne Stebbing.

jeune peuplement souffrir de cette manière et heureusement nous n'en avons pas vu. Mais nous avons vu des jeunes peuplements très bien menés, très vigoureux dans le cadre d'une sylviculture pensée qui tient compte des nouveaux paramètres. Tout cela nous amène à réfléchir. Si le pire n'est pas certain, la difficulté est probable. A nous de réagir

pour préserver une sylviculture durable. Raccourcir les cycles face à la fréquence des tempêtes, économiser l'eau en plantant moins dense, envisager de nouvelles essences plus résistantes y compris parmi les chênes et réagir comme de bons agriculteurs qui ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier en agissant sur la biodiversité, préserver la qualité des sols en ne pilonnant pas les profils avec de gigantesques machines. Cet ensemble de mesures est positif, il défend, il propose, il agit, il permettra à la forêt de durer. Faire ce constat, c'est aussi admettre que graver une forêt dans le marbre c'est la tuer, et si les geais et les écureuils ne sont plus assez rapides pour remonter les essences vers le septentrion, il faut les aider.

L'histoire de notre planète est parsemée de phases terribles dont certaines se sont passées en quelques mois, les éruptions de super volcans en sont une illustration, en passant par Vulcania, allez assister à la reconstitution de l'éruption du volcan de Doba. En quelques jours ce volcan a tellement craché de cendres que l'hémisphère nord n'a plus reçu de lumière ou pas assez et quasiment toute vie a disparu sur une partie importante de cet hémisphère, il y a seulement 70 000 ans. La vie a repris place (en 1 000 ans), pourtant il n'y avait pas de houille, pas de pétrole et pas de bien d'autres choses. Si le climat se détériore trop la différence entre les stations sylvicoles augmentera, on ne fera pas du chêne partout dans le Bourbonnais. Mais on fera peut être autre chose que du chêne rouvre et la panoplie gigantesque d'essences forestières à notre disposition est aussi le garant d'une sylviculture durable. Alors ne baissons pas les bras. Moi je rêve de palmiers dans l'oasis de ma propriété...

Philippe du Vivier,
Président Syndicat
des Forestiers Privés de l'Allier

* (ONERC : Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique) - Crédits photos : Philippe du Vivier



La construction bois : un partenariat exemplaire entre les forestiers privés et la SICA Habitat Rural.

Depuis la nuit des temps le bois est utilisé dans la construction, les premiers hommes avaient inventé la cité lacustre, la hutte, puis les fortifications en palissade bois. Au Moyen Âge le bois est utilisé dans les maisons à colombage. De l'huissier à la charpente, du parquet au meuble, le bois fait partie de la vie de l'homme, même si les maisons en dur, pierre et béton, conservent en France, et notamment dans le Cantal une part importante de la construction. Le bois regagne des parts de marchés par ses qualités technologiques et naturelles, l'isolation, l'esthétique et le confort intérieur. Les jeunes consommateurs, plus sensibles aux aspects environnementaux choisissent souvent le bois, pour tout ou partie de la maison.

> Les formes de construction bois

L'utilisation du bois dans la construction se décline dans plusieurs postes, au premier rang desquels ont peu citer la charpente, qui est l'élément primordiale, le plus souvent fabriqué en bois, notamment dans les maisons individuelles:

> 1 / Les charpentes fermettes :

ce sont des assemblages en treillis de débits de petites sections. Des bois résineux résistants en structures, très souvent utilisés dans les maisons individuelles, même sur des maisons en parpaings ou briques.

> 2 / Les charpentes traditionnelles

faites de pannes, de madriers, bastings, chevrons, liteaux et voliges. Réalisées avec des bois bruts de sciage, avec des résineux blancs, sapins et épicéas, mais aussi en douglas plus apprécié pour sa légèreté qui lui confère une facilité de pose.

> 3 / Les charpentes duo, trio et lamellées collées.

Ce sont des produits débités, séchés en faibles épaisseurs, et aboutés pour éliminer les défauts, puis contrecollés pour

retrouver la résistance en structure et la stabilité. Ces produits sont d'un prix plus élevé, mais sont très élaborés, ils sont d'utilisation plus aisée car ils sont secs, et rabotés précis, la résistance mécanique et la stabilité sont éprouvées.

> L'évolution de la demande

Une enquête de 2012 menée par France Bois Forêt auprès des constructeurs bois révèle une augmentation de ce système constructif, alors que les autres types de constructions accusent une baisse d'activité importante. Les consommateurs apprécient les qualités naturelles du bois et la demande évolue avec un engouement notable vers les maisons en bois. Quatre techniques de constructions bois peuvent être utilisées.

> **La fuste :** les maisons en rondins empilés. Bois ronds calibrés en forêt, façonnés manuellement, rondinés et positionnés l'un sur l'autre.

> **Les madriers empilés :** La technique est la même, mais les pièces sont imbriquées les unes sur les autres avec un travail de menuiserie intégrant des profils et mortaises et des joints pour assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau.

> **Les murs CLT (Crossed laminated timber) :** les madriers peuvent être remplacés par des murs en bois reconstitués type CLT. De chaque côté de ces murs des doublages permettent de positionner l'isolation, à l'intérieur la finition se fait par des plaques de placo-plâtre ou des lambris, à l'extérieur les finitions sont assurées par des crépis classiques ou des bardages.

> **L'ossature bois.** Les murs de la maison sont constitués par des pièces de bois assemblées en rectangle qui contiennent l'isolation, elles sont contreventées par un panneau de structure, type OSB (Oriented Structural Board). Pour permettre l'élévation en étage cette technique est quelquefois complétée par l'utilisation de poteaux poutres.

Les constructeurs de maisons bois s'adaptent aux exigences des clients et des architectes pour répondre à la demande et construire des maisons individuelles, mais aussi des immeubles plus importants ou le bois s'associe à d'autres matériaux peut donner de belles réalisations.

> Les bâtiments industriels

Pour donner un exemple sur des bâtiments industriels, nous avons rencontré un menuisier constructeur de maisons bois et de bâtiments industriels.



Photo : Gilles Morel

Christophe Bouysse menuisier à Saint-Paul-des-Landes vient tout juste de déplacer son outil de production sur le site de Plainadiou à Arpajon-sur-Cère, proche d'Aurillac. L'entreprise emploie 18 salariés, 3 au bureau d'études, 6 à la fabrication et 9 à la pose des réalisations. Pour ce faire il a investi dans l'aménagement du site et a réalisé deux bâtiments industriels. L'un abrite le bureau d'études et les fabrications des ossatures bois ainsi que l'usinage des fenêtres. Christophe Bouysse propose à la demande et aux dimensions imposées par les architectes, des fenêtres bois et mixte bois-aluminium composées et peintes dans cet atelier. L'autre est consacré au garage des véhicules et abrite la chaufferie. Une chaudière automatique utilisant les briquettes de bois compressées, produites avec les déchets de rabotage, assure l'énergie nécessaire pour chauffer le premier bâtiment. Le premier bâtiment est réalisé sur des murs en ossature

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL



Photo : Bois Synergie Consultants

agricole), pour le développement et l'aménagement des bâtiments d'exploitation. La SICA Habitat Rural du Cantal s'est pourvue des services d'un architecte, de formation initiale agricole, qui s'est formé aux techniques architecturales pour obtenir le diplôme d'architecte DEA.

Laurent Sallard, présente la SICA Habitat Rural du Cantal. Sa création a été décidée par les élus de la Chambre d'Agriculture dans le but d'enrichir l'offre de service aux agriculteurs et réalisée en juin 2013, sur l'impulsion de François-Xavier Lebreton, responsable



Photo : Gilles Morel

bois isolés, les poteaux poutres portent une charpente en bois massif reconstitué, assemblée en déport au-delà d'un poteau porteur. L'ensemble est recouvert de bac acier. Le second bâtiment est constitué du même type de charpente, cependant le cadre de l'ossature bois est isolé et doublé d'un OSB à l'intérieur, et le bac acier est directement vissé sur l'ossature à l'extérieur. Ce concept permet de fournir un bâtiment isolé pour 200 euros le m².

> Les bâtiments agricoles

Les Forestiers Privés du Cantal ont choisi d'apporter leur soutien par la participation au capital et à la création d'une SICA, (société d'intérêts collectifs

du pôle élevage de la Chambre d'Agriculture du Cantal. Sur l'année écoulée, elle a réalisé 89 études de bâtiments d'exploitation, déposée 28 permis de construire, réalisé 31 avant-projets et suivi 6 réalisations de constructions. Laurent Sallard accompagne également les mises aux normes des bâtiments, les projets d'énergie renouvelables, le photovoltaïque et les diagnostics d'ambiance de bâtiments. Dans ce domaine, le bois présente des avantages indéniables pour le confort des animaux et également pour éviter les phénomènes de condensation.

L'évolution des dernières années est favorable au bois, Laurent Sallard estime que « sur 120 projets étudiés en 2015,

vraisemblablement 50% d'entre eux seront réalisés en bois ». Les constructeurs sont présents et améliorent les techniques et les délais de réalisation. En matière de prix des bâtiments agricoles, les dossiers classiques avec stabulation et stockage de 1 500 m², ont un coût de revient compétitif par rapport au métallique, soit environ 80 euros le m². Les techniques allient suivant les exigences du porteur de projet, les charpentes traditionnelles et les lamellés collés.

Les premières vagues de bâtiments agricoles développées il y a 30 ans se sont faites en majorité en métal, pour une raison de facilité de commande et de réactivité dans les délais de réalisation. Aujourd'hui, les constructeurs bois présents sur la région : Lhéritier, Marcenac Boudon, Gatignol et d'autres, répondent aux porteurs de projets avec réactivité. Certains maîtres d'ouvrage ne choisissent pas le bois, Laurent Sallard pense que les raisons de ce choix sont motivées par des questions techniques : « l'encombrement de la charpente traditionnelle ou le grisonnement du bardage quelquefois mal perçu par certains consommateurs ».

En contrepartie, le bois est un matériau écologique, qui alimente une filière de proximité, son utilisation permet de fixer le gaz carbonique et de lutter contre les effets de serre. Mais les principaux avantages retenus par les utilisateurs sont les performances de l'isolation, l'absence de ponts thermiques et de condensation, qui assurent une ambiance confortable à l'intérieur des bâtiments. Pour le propriétaire forestier, cette utilisation du bois est d'un grand intérêt. C'est une utilisation locale pour les Douglas et les Sapins de gros diamètre utilisables en charpente traditionnelle, qui assure une pérennité et une proximité de débouchés. Pour le bois industriel, les nouvelles unités de fabrication de bois massif reconstitué permettront à terme de compléter l'offre en proposant des pièces en charpente duo, trio et lamellées pour replacer le bois local en situation de compétitivité face au bois d'importation.

Gilles Morel

Le difficile dialogue entre Forestiers et Chasseurs du Cantal

Le moins que l'on puisse dire c'est que depuis des mois les forestiers publics et privés du Cantal ne comptent pas leurs efforts pour que le dialogue avec les chasseurs de leur département soit le plus constructif possible. Voici le film des échanges engagés depuis août dernier entre les deux parties dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC).

Tout a commencé par un premier courrier envoyé donc en août 2014 à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal (FDC15) par les trois organismes représentatifs des forestiers (Agence ONF-Montagnes d'Auvergne, CNPF Auvergne-Antenne du Cantal et Syndicat des Forestiers Privés du Cantal). Ce courrier est la réponse à une sollicitation de la FDC15, qui souhaitait connaître les propositions des forestiers dans le cadre du renouvellement de leur SDGC, la réponse attendue devant obligatoirement se faire par écrit... Dans sa réponse, les trois signataires rappellent que le Code de l'Environnement préconise le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. En d'autres termes, ils indiquent qu'il est nécessaire « de rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage et variée, et d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ». L'objectif phare pour les forestiers est la diminution des populations de cerf élaphe sur le département afin de retrouver, à la fin de ce Schéma, des taux de populations avoisinant ceux des années 1990-2000. S'en suit alors une analyse de la situation des pays de chasse et des Unités de Gestion cerf, ainsi que plusieurs propositions : plans de chasse pluriannuels avec la possibilité de prélèvements élevés sur des zones sensibles, maintien de la zone « sans cerf » en l'état actuel des règles de gestion. L'intensification des échanges entre forestiers et chasseurs est également recherchée. En conclusion, ce courrier se termine en ces termes : « L'objectif pour l'ensemble des sylviculteurs publics et privés, est de garantir, comme la loi leur



demande, la gestion durable des forêts. Grâce à la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats, l'équilibre sylvo-cynégétique doit permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. »

La réponse apportée par la FDC15, lors de la présentation de la version intermédiaire du SDGC en CDCFS en décembre 2014, est loin de répondre aux attentes des forestiers. S'en suit alors un deuxième courrier à la Fédération. Les termes et propositions sont identiques et plus précis. Jacques Lacoste, Président du Syndicat des Forestiers Privés du Cantal est alors monté au créneau avec l'accord de ses partenaires le 11 avril dernier lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale. Un discours considéré comme « courageux » par le Préfet de Cantal. Le Cantal peut être découpé d'après les forestiers en plusieurs zones où les dégâts sont différents selon qu'il s'agit de parcelles très productrices, moyennement productrices ou faiblement productrices. Dans ces différentes zones la densité des cervidés est aussi très variable. Une

approche globale n'est pas judicieuse. C'est pour cela qu'il estime que : « Les forestiers doivent prendre toute leur place dans le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, même si c'est la Fédération des chasseurs qui doit le rédiger et le présenter en CDCFS. C'est bien de nous écouter, c'est mieux de nous entendre, ce serait parfait de nous comprendre ».

S'en est suivi en mars dernier un troisième courrier envoyé à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal, réitérant les attentes principales des forestiers. A savoir : afficher clairement l'objectif de diminution des populations de cerfs, différencier la gestion par unité de gestion en cohérence avec la stratégie départementale et apprécier les résultats par des indicateurs liés aux populations et d'autres liés à la pression sur le milieu forestier. Une nouvelle rencontre avec la FDC pour débattre de ses propositions des forestiers a eu lieu. Pour finir, l'Etat qui n'a jamais caché son intérêt pour le renouvellement de ce Schéma Cynégétique via le Préfet du Cantal, a reporté le projet définitif du SDGC présenté début juin, arguant du fait qu'un tel document de cadrage, établi pour 6 ans, doit présenter un niveau de précision suffisant pour ne pas donner cours aux mêmes discussions tous les ans. Une nouvelle rédaction de ce Schéma doit donc être soumise au Préfet d'ici la mi-juillet et il faut souhaiter que cette fois-ci le texte sera acceptable pour les deux parties. Même si le temps des chasseurs n'est pas celui des forestiers...

Antoine Thibouméry

Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !
 Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant 400 000 m² de résineux ou feuillus lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

- estimation réalisée par un professionnel indépendant
- mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
- garanties de paiement.

11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- Gestion de forêts de toutes surfaces
- Ventes de bois par appel d'offres
- Reboisements, travaux forestiers
- Plans simples de gestion
- Conseils et expertises

Maison de la Forêt et du Bois Marmilhat 63370 LEMPDES www.agefor.fr 04.73.98.71.06 agefor@orange.fr

CFBL se développe au coeur de l'Auvergne

CFBL
Coopérative Forestière

- Gestion forestière
- Sylviculture
- Exploitation
- Commercialisation des bois
- 8 techniciens à votre écoute
- 1 nouveau bureau à Clermont-Ferrand pour vous accueillir

Centre d'Affaires Auvergne proche gare SNCF / ZI du Brézet Tél. 04 44 05 25 00

CFBL, Bureau 215 17 rue du Pré la Reine 63100 CLERMONT-FERRAND

Un nouveau Parc Naturel Régional en Auvergne

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Est classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation des richesses naturelles, culturelles et humaines parmi lesquelles les traditions populaires, les savoir-faire techniques, etc. L'Auvergne compte actuellement deux Parcs Régionaux :

- le PNR des Volcans d'Auvergne créé en 1977 sur le Puy-de-Dôme et le Cantal.
- le PNR du Livradois-Forez créé en 1986 sur le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Quelques communes sur la Loire sont entrées dans ce Parc ces dernières années.

Depuis 2010, un nouveau projet de Parc Naturel Régional est à l'étude sur le territoire du Haut-Allier. Il intéresse les départements de la Haute-Loire et de la Lozère. L'association de préfiguration du Parc a vu le jour le 21 janvier 2011. Après quatre années d'études et de réunions de concertation ou d'information, le projet de charte du futur Parc qui est dénommé « Parc Naturel Régional des Sources et Gorges de l'Allier » a fait l'objet, comme le prévoit la réglementation, d'une enquête publique au cours du printemps 2015. A cette occasion le Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Loire a étudié le dossier. Une réunion de travail réunissant cinq personnes (4 propriétaires forestiers et un représentant du CNPF) a permis de dégager un certain nombre d'observations sur le projet. Celles-ci ont été adressées par le Président du Syndicat 43 au Président de la Commission d'enquête. Cinq constats ont été soulignés :

- Un déficit de concertation avec les organisations professionnelles forestières,
- Un questionnement sur la place qui sera faite aux forestiers dans la gouvernance du Parc,
- Une sous-estimation du rôle environnemental et social de la forêt. Ce rôle

largement évoqué dans les thématiques comme le paysage ou la biodiversité est peu ou pas mentionné pour la protection de l'eau, en particulier de l'eau potable ou le stockage du carbone. En outre, la forêt n'est pas citée parmi les espaces recevant les activités de pleine nature comme la randonnée pédestre, la chasse, le ski de fond ou la promenade avec des raquettes, etc.

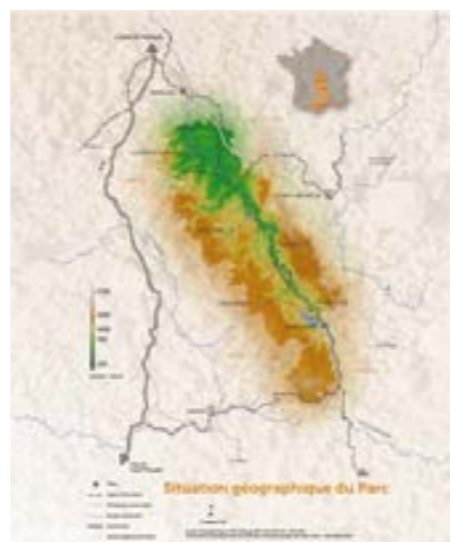
- L'oubli de la certification forestière (en particulier PEFC),
- L'insuffisance de la prise en compte des incidences des populations de cervidés et en particulier du Cerf sur les peuplements forestiers.

Dans la conclusion de ses observations, le Président de Forestiers Privés 43 a indiqué « qu'il est tout à fait favorable aux mesures de la charte qui participent au développement économique, social et environnemental du territoire. », tout en rajoutant les trois points suivants :

- « Depuis la loi du 13 octobre 2014 sont reconnus d'intérêt général, la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestière, la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable, la protection ainsi que la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne, la fixation du dioxyde de carbone et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le matériau bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. »

- « La préoccupation de la politique forestière nationale et régionale est aujourd'hui d'augmenter, dans le cadre d'une gestion durable, la production de bois, et en particulier pour notre territoire la production de bois-construction, (le bois énergie devant rester un produit annexe de la sylviculture et de la 1^{ère} transformation). Cette production supplémentaire devant se traduire par des créations d'emploi sur le territoire. »

- « La réussite du PNR ne peut se faire sans la prise en compte pleine et entière des intérêts des forestiers, en particulier



dans les aspects économiques et financiers de la gestion forestière. »

Dans son avis qui vient d'être rendu public, la Commission d'enquête « pense que la création du Parc peut être, plutôt qu'une source de nouvelles contraintes, une chance pour l'agriculture de ce territoire et devrait pouvoir créer les conditions d'émergence d'un projet territorial partagé. Ceci pourrait être recherché en rédigeant un document complémentaire dans les domaines de l'agriculture et de la forêt avec les partenaires - collectivités territoriales compétentes, organisations professionnelles - comme cela se pratique sur d'autres territoires ».

La commission a émis un avis favorable au projet de Parc. Cependant elle a assorti cet avis d'une seule recommandation qui reprend l'analyse exprimée ci-dessus : « Afin de permettre la mise en œuvre de la charte relative à l'agriculture et à la forêt dans la logique d'un projet territorial réellement partagé, la Commission recommande l'ajout d'une mesure prévoyant la rédaction d'un document partenarial complémentaire dans les domaines agricoles et forestiers impliquant notamment les collectivités territoriales et les organisations professionnelles. »

Les forestiers, souvent discrets lors des phases de préparation des projets d'aménagements du territoire, ont pour une fois été entendus grâce à leurs propositions argumentées.

René Roustide

Mise en place des SAGE : quelles nouvelles contraintes pour la gestion forestière ?

Le SAGE (Schéma de gestion des eaux) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en particulier un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ce document de planification est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Cette commission locale de l'eau est arrêtée par le préfet ou les préfets concernés. En principe les forestiers y siègent dans la catégorie des usagers. C'est le cas en Haute-Loire où le Président du Syndicat ou son représentant est membre de la CLE pour les trois SAGE en cours d'étude : Sage du Haut Allier, Sage de la Loire Amont et Sage du Lignon. Mais ce n'est pas le cas pour le SAGE Allier Aval qui couvre le bassin versant de l'Allier et de ses affluents excepté l'Alagnon, la Dore et la Sioule depuis Vieille Brioude en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire. Pour ce Sage dont le territoire s'étend sur 5 départements mais essentiellement sur ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, aucun forestier privé ne fait partie de la CLE. C'est particulièrement regrettable.

Le document de planification élaboré dans le cadre du SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de

gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, d'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, et d'un rapport environnemental. Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers. Par ailleurs, sur le territoire du SAGE, les décisions prises dans le domaine de l'eau par l'État, ses établissements publics et les collectivités locales doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Les documents d'urbanisme doivent également être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Mais, les acteurs forestiers présents dans la commission, ne sont pas toujours entendus. Actuellement dans la plupart des SAGE, les présidents de la CLE, encouragés par leurs animateurs et « cadrés » par les services de l'État et en particulier les DREAL préconisent que les plantations de résineux soient interdites à moins de 15 mètres des berges des cours d'eau. Tout d'abord que faut-il considérer comme cours d'eau ? Le projet de SAGE du Haut Allier nous en donne une définition tirée de la jurisprudence : « constitue un cours d'eau un écoulement d'eau courante dans un lit naturel à l'origine alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année ». Cette définition, si elle a le mérite de figurer dans le document, n'est pas très claire ; ainsi, on peut considérer qu'un ruisseau qui a régulièrement des « à sec » n'est pas un cours d'eau.

Ce même SAGE du Haut-Allier, comme d'ailleurs les différents SAGE de la région évoquent la gestion forestière sur les parcelles boisées riveraines des

cours d'eau, sur les zones humides, mais également sur l'ensemble du bassin versant. Voici à titre d'exemple quelques dispositions préconisées en matière de gestion forestière dans ce SAGE du Haut-Allier :

« Afin de restaurer la qualité morphologique des cours d'eau et de limiter l'ensablement du lit, la CLE (Commission locale de l'eau) préconise d'adopter dans les secteurs forestiers ou à vocation sylvicole : les principes suivants :

- Adaptation du choix des essences au contexte et aux enjeux du milieu naturel, y compris dans le cadre d'un renouvellement de parcelle boisée.

- Replantation immédiate des massifs après exploitation afin de limiter le ruissellement et le lessivage des sols.

- Respect d'une distance minimale de 15 m entre le bord de cours d'eau (crête de la berge) et la première rangée de plantation. Sous réserve d'une réflexion cette distance pourra être réduite pour les plantations de feuillus et d'essences locales de résineux en fonction des caractéristiques du cours d'eau, de la topographie et des contraintes d'exploitation, sans pour autant être inférieure à 6 m (hors plantation de ripisylve). »

Les deux premières mesures ci-dessus sont des consignes normales de gestion durable. Cependant nous pensons qu'elles n'auront pas une incidence significative sur la limitation de l'ensablement des ruisseaux. Par contre la troisième mesure peut aboutir à l'interdiction de tout reboisement après coupe dans une bande d'au moins de 15 m de la rive des cours d'eau. Il est évident que pour nous forestiers ces dispositions ne nous satisfont pas. Dès à présent ils annoncent qu'ils vont organiser le vendredi 9 octobre 2015 dans la région d'Yssingeaux une journée sur le thème de l'eau et la forêt. A cette occasion les forestiers privés, pourront s'exprimer et faire connaître aux « aménageurs de tous bords » leurs propositions de gestion des parcelles boisées riveraines des ruisseaux.

René Roustide



La bourse forestière foncière du Puy-de-Dôme fête ses 6 ans

Est-ce l'âge de raison avant l'heure ? La bourse forestière foncière du Puy-de-Dôme (www.bff63.fr) vient en effet de passer le cap des 6 ans d'existence et elle a déjà réussi son implantation sur son créneau. L'occasion de faire un bilan et de regarder sereinement l'avenir.

Depuis sa création la bourse forestière a en effet reçu la visite de plus de 140 000 visiteurs en quête de parcelles boisées et cela sur tout le département. En quête aussi de renseignements sur la gestion forestière que l'on peut trouver sur le site. Actuellement le nombre de visites par mois est en augmentation et atteint les 2500 contacts. Ces recherches se faisant canton par canton, puis par communes. A ce propos la dernière réforme électorale des départementales a bouleversé en profondeur le découpage cantonal et il faudra bien un jour

réactualiser cette représentation de nos territoires sur le site de la bourse forestière du Puy-de-Dôme. Par ailleurs si on analyse le nombre de parcelles qui ont ainsi changé de main au cours de ces 6 années, le bilan est plutôt positif puisque 139 ventes représentant plus de 739 hectares (moyenne 5,3 ha) peuvent être mis à l'actif de la bourse forestière. A comparer aux 139 offres de vente pour une surface de 169 hectares en ligne actuellement (moyenne 1,2 hectare). Les petites parcelles trouvent très difficilement preneur!

Enfin, les acheteurs potentiels peuvent s'inscrire gratuitement sur ce site pour recevoir automatiquement par mail (ils sont plus de 500) les offres de vente, en indiquant le ou bien les cantons où ils souhaitent acquérir des bois. Ils peuvent aussi demander de recevoir toutes les offres de vente du département. Pour les vendeurs de par-

celles boisées, le site permet aussi facilement de mettre en ligne gratuitement les bois à vendre. Dans les deux cas, un simple clic permet de remplir la fiche correspondante.

Pour finir, le coût d'hébergement de la bourse forestière du Puy-de-Dôme reste faible (90 euros par an), non compris les éventuelles mises à jour. La main-d'œuvre est très variable et est assurée par le secrétariat du Syndicat et, en intérim, par Jean-Claude Bourgeois qui depuis la création de ce service spécifique offert aux propriétaires forestiers privés du Puy-de-Dôme est aux manettes. Un site « départemental » qui fonctionne donc de manière satisfaisante et qui pourrait fort bien servir à terme de modèle pour la création d'une bourse forestière régionale.

Antoine Thiboumery



Bois Massif Abouté

Contrecollé

Lamellé collé

BCA : Bois Collé d'Auvergne, bois collé 100% français.

Basée à Combronde dans le Puy-de-Dôme et dirigée par Florian Beaudron, l'usine BCA est née de la réflexion de l'interprofession AUVERGNE PROMOBOIS sur l'utilisation des ressources locales et l'apport de valeur ajoutée au produit brut. BCA associe six entreprises de la première et de la seconde transformation de bois du Puy-de-Dôme et du Cantal. Avec un approvisionnement réalisé dans un rayon moyen de 100 km autour de l'usine soit à 99% dans le Massif Central, la société s'attache à coller essentiellement du Douglas, du Sapin, de l'Épicéa et ceci dans le but de fabriquer des bois massif aboutés, des bois massif reconstitués et du lamellé collé.

> La société BCA est dotée d'un outil de production performant :

- 3 cellules de séchage de 100 m³ chacune,

- Un hangar de 5 000 m² avec une ligne automatisée de capacité de production de 25 000m³, unique en France,
- Une fabrication d'éléments pouvant aller jusqu'à 16 mètres de longueur et de section 645x280,
- Une chaudière de 2,5 MGW alimentée par les connexes.

Capable de répondre à de gros volumes comme au débit sur liste, son atout majeur est de disposer de la matière première grâce aux scieries actionnaires et aux essences récoltées locale-

ment. Elle est une référence en matière de collage du Douglas. De plus BCA développe un outil de mesure de l'impact carbone sur le produit qui représente un véritable argument commercial. Cette PME bénéficie d'une adaptabilité et d'une flexibilité importante. Une chance pour notre région de disposer d'un tel outil permettant une transformation locale de nos bois avec une amélioration de la valeur ajoutée.

Anne-Marie Bareau



« Réforme territoriale » Ce que vont devenir les organisations forestières de la région Auvergne

Au 1^{er} janvier 2016 l'Auvergne et Rhône-Alpes ne constitueront plus qu'une seule région. Quatre départements Auvergnats et huit départements Rhône-Alpins devront œuvrer à définir les axes stratégiques de leur nouvelle région. Les sylviculteurs et leurs organisations sont conscients de la nécessité de se prendre en charge et de commencer les nécessaires réflexions à cette évolution territoriale. Sont ainsi menées au niveau national et régional un certain nombre de réflexions aussi bien au sein du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) que de FRANSYLVA.

Le CNPF, d'une part, a engagé une réflexion sur le futur établissement et sur les orientations à donner dans cette période d'évolution. Le conseil d'administration du CNPF du 25 mars 2015 a validé un canevas, préparé par un groupe de directeurs dont notre directrice Anne-Laure SOLEILHAVOUP, qui rappelle le contexte dans lequel évolue la structure et fixe les grandes orientations. Un travail de réflexion des directeurs, des représentants du personnel et du bureau sera présenté au prochain conseil en juin 2015. D'autre part, le Code Forestier prévoit un CNPF par région et il y aura donc nécessité de se regrouper au sein d'un seul établissement. Cela devra se concrétiser lors des prochaines élections des conseillers en 2017 et la définition d'une nouvelle organisation devrait être réalisée en 2020 maximum. Cette période transitoire permettra la mise en place des changements.

Concrètement, en Auvergne, une première rencontre a eu lieu entre les deux présidents de CNPF, Arnaud de MONT-



LIVAUD et Bruno de JERPHANION au cours de laquelle il a été convenu d'une réunion de travail des deux bureaux en juin. L'objectif est de faire un rapide état des lieux des deux entités, de lister ce qui nous rapproche, nous oppose. Cette réunion a eu lieu le 4 juin au CNPF de Lyon et a permis de lister les actions, les problématiques de chacun et d'établir un plan de travail et de rencontre sous la responsabilité des directeurs.

Concernant les structures syndicales régionales et départementales de la Forêt Privée, si aucune consigne ne nous a été donnée à ce jour, il nous est apparu opportun aussi bien en région Rhône-Alpes qu'en Auvergne de « faire connaissance » et d'inscrire notre réflexion dans le cadre de celle du futur CNPF.

A ce propos la revue des sylviculteurs « Forêts de France », éditée par FRANSYLVA devait consacrer un numéro spécial Région à chacune des deux régions. La fusion Auvergne-Rhône Alpes a été le prétexte à ne faire qu'un seul numé-

ro qui sortira en janvier 2016. Il s'agit de privilégier les témoignages et les initiatives locales de chaque région sur des problématiques communes. Afin de préparer le sommaire une rencontre a eu lieu à Paris le 30 mars en marge du Conseil des Présidents entre les deux Unions Régionales et les 12 départements. Ces échanges ont permis de constater des problématiques similaires mais avec une diversité de pratiques qui gagneraient à être harmonisées. Construire un projet régional tout en ayant la volonté commune du maintien de l'échelon départemental s'est également manifestée pour rester au plus près des adhérents.

Ce numéro spécial est en cours de rédaction entre la société Ohwood en charge de la revue et les organisations forestières régionales. Nous vous invitons vivement à vous abonner à cette revue riche d'informations pour les sylviculteurs.

Anne-Marie BAREAU

« Bois d'Auvergne »

Le nouveau site des propriétaires et des professionnels de la filière forêt-bois.

Ce nouveau site accessible internet sera opérationnel en septembre 2015, il proposera 6 services qui constituent

les objectifs visés par ce nouveau moyen mis à disposition des acteurs de la filière Forêt-Bois. Il s'agit concrètement : : de « Gérer sa forêt » ; « Gérer ses chantiers » ; « Trouver un professionnel » ; « Connaître le prix des bois » ; « Regrouper le foncier forestier » et « Réaliser

des démarches en ligne ». Ces différents services seront associés à une interface cartographique interactive. Ainsi les utilisateurs pourront rechercher, visualiser et cartographier facilement leurs parcelles forestières, pour programmer des coupes, des travaux, ou pour >>>

INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE

INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE



>>> préparer des chantiers. « BOIS d'Auvergne » facilitera également les liens entre les propriétaires forestiers et les opérateurs économiques avec notamment un annuaire détaillé des professionnels et de leur activité.

Depuis 2012, ce projet unique regroupe les organisations professionnelles de la forêt privée Auvergnates qui ont l'ambition de créer un outil

simple d'utilisation, pédagogique, basé sur ces 6 services utiles à l'activité des propriétaires forestiers et des professionnels.

Le service « Gérer sa Forêt », sera principalement dédié aux propriétaires forestiers, qui pourront localiser leurs parcelles, définir les coupes et/ou travaux à réaliser, vérifier les réglementations par de « simples clics ». S'ils le souhaitent, ils consulteront directement via « BOIS d'Auvergne » des opérateurs économiques, qui feront en retour des propositions d'offres d'achat de bois ou de travaux. Les propriétaires forestiers disposant pour leur forêt de Documents de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion), pourront également visualiser et mettre en œuvre leur programme de coupe directement à l'aide de ce service.

Le service « Gérer ses chantiers » sera lui principalement dédié aux professionnels. Il leur permettra de préparer administrativement et d'organiser leurs chantiers (cartographie et déclarations diverses, logistique, sécurité etc), d'allé-

ger les démarches et de faciliter ainsi l'approvisionnement des entreprises. Ils pourront également suivre l'état d'avancement de leurs chantiers.

Les utilisateurs auront également la possibilité avec le service « Foncier forestier », de mettre en vente ou de consulter les parcelles forestières en vente cartographiées, sur le principe d'une bourse foncière forestière régionale. Ils pourront également via le service « Démarche en ligne », connaître les démarches administratives et les réglementations qui doivent être appliquées en fonction de la localisation de leurs parcelles forestières et des types de coupe ou travaux à réaliser.

Ce projet est actuellement financé par L'État, le Conseil Régional d'Auvergne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et le CNPF Auvergne.

Jean-Pierre Loudes, CNPF-Auvergne

Première journée régionale des CETEF auvergnats

L'adhésion des trois organismes de développement forestier auvergnats au Schéma de Convergence National des CETEF - GDF-CEDEF a été l'occasion d'une réflexion sur les travaux de chacun, sur les possibilités d'échange, de travail et de communication en commun.

L'organisation par le C.E.T.E.F de la Haute-Loire d'une journée le 1^{er} juin dernier en Forêt de Tronçais dans l'Allier a été l'occasion de se retrouver entre une cinquantaine de participants des C.E.T.E.F de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme sur le thème de la sylviculture du chêne et plus spécifiquement la régénération. Accueilli par Monsieur CRIBELLIER de l'Office National des Forêts en charge de la gestion de la Forêt de Tronçais et après

un passionnant exposé sur l'histoire de la forêt, les thèmes de l'Aménagement (plan à 25 ans), des coupes progressives mises en place par l'ingénieur forestier BUFFEVENT au XIX^{ème} siècle et celui de la régénération de chêne sur un cycle de 12 à 18 ans ont été à l'origine de nombreuses questions et d'échanges de pratique. Une journée riche d'enseignement pour les sylviculteurs de résineux que sont les adhérents des CETEF de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Nous remercions vivement le Président du CETEF de l'Allier, Hubert FERRON pour son accueil ainsi que Philippe DU VIVIER du Syndicat des Forestiers Privés de l'Allier et Jean-Paul NEBOUT du CRPF. Les membres des CETEF retrouveront le compte-rendu détaillé cette journée régionale des CETEF auvergnats dans leur boîte mail.

Anne-Marie Bareau, Présidente de l'URFA



De gauche à droite : René Roustide, Administrateur du CETEF de la Haute-Loire, Alain Fournier, Président du CETEF du Puy-de-Dôme, Philippe du Vivier, Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Allier, Anne-Marie Bareau, Présidente de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne, Jean-Claude Dousson, Président de l'Association de la Montagne Bourbonnaise, Hubert Ferron, Président du CEDEFOR de l'Allier et Henri Battie, Président du CETEF de la Haute-Loire.

Un Contrat d'Objectifs pour développer les formations de la filière bois

C'est le 11 mai dernier dans la salle d'assemblée de l'Hôtel de Région que 19 partenaires ont signé Ce Contrat « Objectifs Bois » en présence notamment de René SOUCHON, Président du Conseil Régional, de Michel FUZEAU, Préfet de Région, du Rectorat et de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.

Ce Contrat d'Objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans la filière Forêt-Bois a vocation à recouvrir l'ensemble des activités économiques de ce secteur d'activités en Auvergne qui représente pas moins de 12 000 emplois répartis au sein de 5 000 entreprises. Il constitue un des engagements du Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle sur la période 2015-2019 et a pour vocation de développer l'attractivité des métiers, les formations et l'innovation dans les entreprises de la filière.

Tous les maillons du secteur se sont engagés dans ce Contrat d'Objectifs : l'interprofession « Auvergne Promobois », les professionnels du bâtiment, les architectes, les OPCA, les missions locales, Pôle Emploi mais aussi les Services de l'État (Dircecte, Draaf, Rectorat) et les organismes représentant les propriétaires forestiers privés (Union Régionale des Forêts d'Auvergne et CNPF Auvergne).

Les forestiers privés ont participé à l'ensemble des réunions de travail préparatoires à l'élaboration du Contrat d'Objectifs et à la rédaction d'une fiche action dédiée à la formation des sylviculteurs.

Cette fiche action s'intitule « Sensibiliser et former les propriétaires à la gestion et à la récolte de bois et au renouvellement de la ressource » et a pour objectifs d' « Amener les propriétaires privés – et particulièrement les néo propriétaires – à une gestion fores-



Signature de la Convention « d'Objectifs Bois » De gauche à droite, Anne-Marie Bareau, Présidente de l'URFA, Benoit Jacquemin, DRAAF-Auvergne, le représentant du Rectorat, René Souchon, Président du Conseil Régional d'Auvergne et Michel Fuzeau, Préfet de Région Auvergne. (Photo : Dominique Jay)

tière dynamique et durable en favorisant les actions de formation à l'échelle d'un territoire ». Les organismes professionnels chargés de sa mise en œuvre sont l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne et le CRPF Auvergne, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, en liaison avec l'Association FOGFOR (Formation à la Gestion Forestière).

Les bénéficiaires de ces actions de formation sont les propriétaires et >>>

Le programme de formation retenu est le suivant :

TYPE DE CYCLE	THEME	LIEU	Nb de jours	DATES	RESPONSABLE DE LA FORMATION
Initiation	« S'initier à la gestion forestière »	Allier	4	17 - 18 septembre 8 - 9 octobre	Adrien BAZIN
Initiation	« S'initier à la gestion forestière »	Sud Auvergne	4	5 - 6 octobre 9 - 10 novembre	Jean Luc PARREL
Initiation	« S'initier à la gestion forestière »	Puy de dôme	4	28 - 29 septembre 22 - 23 octobre	Marc LAFAYE
Thématique	« Être capable de gérer un reboisement et de réaliser des petits travaux forestiers (plantation, entretiens, tailles de formation, élagages, ... »	Auvergne	4	21 septembre 2 octobre 2 - 20 novembre	Dominique JAY
Thématique	« Gérer les peuplements de feuillus et commercialiser les produits - Valoriser les accrues ligneux par la filière bois énergie »	Puy de dôme Combrailles	3	15 - 16 octobre 6 novembre	Emmanuel FAVRE d'ANNE
Professionalisation	« Améliorer les peuplements de feuillus : modalités de gestion et d'exploitation - Organiser et mettre en œuvre la commercialisation des produits »	Cantal	2	24 - 25 septembre	Lionel DEPEIGE
Professionalisation	« Bien gérer ses forêts et mieux commercialiser ses produits avec la plate-forme informatique « Bois d'Auvergne »	Auvergne	2	Novembre 2015	Pascal FARGE

INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE

>>> gestionnaires de forêts et leurs ayants droits, les formateurs, agents de développement et animateurs du secteur sylvicole, les salariés des coopératives forestières, qui ont tout ou partie de leur activité en Auvergne, mais aussi les propriétaires non retraités salariés de grandes entreprises ayant des droits à la formation ainsi que les bûcherons et exploitants forestiers.

Afin de répondre concrètement à son engagement pour ce Contrat d'Objectifs, la forêt privée a programmé 7 formations pour l'année 2015 sous la forme de cycles « FOGEFOR ».

Pour permettre l'éligibilité de ces formations aux crédits européens du FEADER apportés par le Programme de Développement Rural pour l'Auvergne, en cours d'élaboration et qui devrait être validé à la fin de l'été, le FOGEFOR Auvergne a regroupé l'ensemble des formations sur le second semestre 2015.

Le coût des formations est de 10 € par jour, auquel s'ajoute l'adhésion à l'Association « FOGEFOR Auvergne » fixée à 25 € pour l'année 2015.

Les journées de formation ont lieu en salle et sur le terrain afin de permettre la mise en situation des stagiaires et sont

animées par des professionnels de la forêt. Une documentation très fournie est remise à chaque participant.

De nombreuses places sont encore disponibles, n'hésitez pas à vous rapprocher du FOGEFOR Auvergne* pour obtenir des informations complémentaires sur les différentes formations et recevoir un bulletin d'inscription.

Dominique Jay,
CNPF Auvergne

* Alexandra VAUSSOUÉ - 04 73 98 71 17 - fogefor-auvergne@foretpriveefrancaise.com

FORUM FORÊT :
La forêt 1^{er} capteur de CO₂

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueille et préside la 21^{ème} Conférence des parties de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21). La forêt est directement concernée. En marge de cet événement FRANSYLVA et le CNPF organisent le premier grand forum : « Les forestiers, 1^{er} capteurs de CO₂ en France »

Le « FORUM FORET » aura lieu en amont de COP 21, les 13 et 14 novembre 2015 à Paris, en vue de peser dans l'agenda des solutions, dispositif proposé par les gouvernements pour inciter les différents acteurs français à s'engager sur le climat. FRANSYLVA souhaite rassembler l'ensemble des sylviculteurs pour présenter leur travail et les actions qui concourent directement à adapter nos forêts au changement climatique d'une part, et d'autre part qui assure la captation du CO₂ par la croissance des arbres.

Ce « FORUM FORÊT » placé sous le haut patronage du Président de la République est organisé en 3 temps :

- Une journée consacrée aux régions et aux solutions forestières pour le climat avec deux publics concernés :

- o Les scientifiques participeront à des tables rondes animées par le réseau RMT Aforce,
- o Les professionnels filière ou non, élus, environnement, économique invités à participer aux tables rondes animées par les régions. Chaque région sélectionnant un groupe d'acteurs pour présenter ce qui est fait sur son territoire face au changement de climat.

- Une soirée adressée aux jeunes et organisée par Forêt Sphère pour sensibiliser les jeunes aux richesses de la filière et préparer la forêt de demain,

- Une matinée orientée grand public.

Pour promouvoir le rôle de la FORÊT dans l'atténuation du changement climatique, nous avons besoin d'une **représentation massive** à ce FORUM FORÊT. **Nous vous invitons à participer** en prenant contact avec votre syndicat forestier départemental pour toute information ou pour vous pré-inscrire sachant qu'un déplacement collectif sera organisé.

Anne-Marie Bareau,
Présidente URFA



INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE

Vente de bois AGEFOR :
les prix restent plutôt stables

Chaque année, AGEFOR* organise des ventes de bois par appel d'offres qui connaissent un succès croissant et rassemblent entre 40 et 70 coupes : résineux en avril et octobre et chênes en septembre.

Une quarantaine d'acheteurs se sont ainsi retrouvés le 24 avril dernier à Celles-sur-Durolle dans le Puy-de-Dôme, après avoir visité 49 coupes représentant 31 000 m³ de résineux, des coupes définitives issues des quatre départements de l'Auvergne.

Alors que l'activité des scieries est marquée par contexte économique incertain, cette vente fut très suivie puisque 92 % du volume ont été vendus en séance ou immédiatement après à 23 acquéreurs différents.

Dans le domaine du résineux, le contexte actuel est marqué par :

- La baisse du prix des sous-produits en scierie : sciures et plaquettes ont vu en effet leur prix chuter depuis plusieurs mois, en raison notamment de la demande moindre en panneaux et en granulés (en cause : hiver doux, stocks importants, importation depuis les pays voisins).

- Une demande en matière (grumes) de la part des scieries allemandes : les importantes unités de production allemandes sont confrontées à une tension sur la matière première, et leurs achats débordent ainsi sur l'Est de la France et, depuis peu, le Massif Central.

- Une diminution de l'exportation de grumes vers la Chine.

- Une bonne tenue des marchés de sciages à l'exportation vers la Belgique (Douglas) et du Maghreb (qualités coffrage, emballage).

La prochaine vente de résineux aura lieu le 30 octobre 2015, les martelages étant clos le 10 septembre prochain.

Luc Détruy,
Gestionnaire forestier professionnel



Essence	Volume moyen	Nombre de coupes	Nombre moyen d'offres	Prix moyen
Douglas	< 1 m ³	2	5	45 € / m ³
	1 à 1,5 m ³	7	4	46 € / m ³
	> 1,5 m ³	4	7	57 € / m ³
Épicéa	< 1 m ³	14	7	42 € / m ³
	1 à 1,5 m ³	3	5	39 € / m ³
	> 1,5 m ³	3	4	45 € / m ³
Sapin	< 1 m ³	2	5	40 € / m ³
	1 à 1,5 m ³	1	9	46 € / m ³
	> 1,5 m ³	3	3	35 € / m ³

* AGEFOR : Né en 2006, AGEFOR regroupe 11 gestionnaires et experts forestiers répartis dans le Massif Central : Karine ANNE à Corrèze(19), Noël BRIVOIS à Issoire (63), Bernard BRUN à Aurec (43), Yves COGNERAS à Chas (63), Luc DÉTRUY à Lavoine (03), Xavier de MARQUEISSAC à Roanne (42), Antoine de SOULTRAIT à Neuville-les-Decize (58), Denys de SOULTRAIT à Moulins (03) et David PUYRAIMOND à Reilhac (15).

INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE

Quatre Syndicats de Forestiers Privés pour une même ambition

L'évolution du nombre des adhérents des quatre Syndicats de Forestiers Privés d'Auvergne présente de nombreuses similitudes. D'abord les quatre Syndicats progressent depuis ces cinq dernières années de manière assez homogène. Aucun n'a vu son nombre d'adhérents connaître une augmentation plus soutenue que celle des autres syndicats. La moyenne se situe en effet aux alentours de 3 à 5% de croissance annuelle, avec deux exceptions : le Cantal où la croissance annuelle du nombre d'adhérents est un peu plus faible autour des 2 % et l'Allier où la croissance entre 2012 et 2013 a fait un bon de 15 % ! Cette progression subite est due à une campagne de prospection qui a reçu un accueil plutôt favorable. D'autres syndicats comme celui de la Haute-Loire ont procédé de la même manière et les résultats ont été aussi au rendez-vous. Par ailleurs chaque syndicat s'efforce de communiquer un maximum d'informations à ses adhérents au

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
ALLIER					
Nombre d'adhérents*	526	530	539	620	617
Surface en hectares	24 128	23 988	24 273	26 148	26 134
CANTAL					
Nombre d'adhérents	409	418	426	433	433
Surface en hectares	11 656	11 898	11 942	11 824	11 631
HAUTE-LOIRE					
Nombre d'adhérents	769	788	829	849	889 **
Surface en hectares	13 183	13 379	15 019	15 962	16 001
PUY-DE-DÔME					
Nombre d'adhérents	706	732	768	794	832
Surface en hectares	22 731	23 149	24 163	23 874	24 544

TOTAL DES 4 SYNDICATS	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Nombre d'adhérents	2 410	2 468	2 562	2 696	2 771
Surface en hectares	71 698 ha	72 414 ha	75397 ha	77 808 ha	78 310 ha

* Pour l'Allier, le nombre d'adhérents comprend les adhérents individuels et les adhérents collectifs qui sont pour ces derniers 130 et représentent 2 000 hectares
 ** Actuellement 907 adhérents sont à jour de leur cotisation.
 (Source : Les 4 syndicats de forestiers privés de l'Auvergne)

travers de publications. Ainsi le Syndicat de la Haute-Loire envoie chaque année 6 bulletins à ses adhérents, celui du Puy-de-Dôme 3 et les deux autres syndicats (Allier et Cantal) sortent deux bulletins par an.

« Nous avons constaté que nos adhérents avaient un vrai besoin d'information et qu'ils en redemandaient. D'ailleurs, c'est aussi un argument important pour faire adhérer un nouveau propriétaire forestier que de lui assurer que nous allons au fil des années lui permettre d'être le mieux informé possible pour l'aider à gérer son

patrimoine forestier, d'abord en lui envoyant un bulletin et ensuite, en l'invitant à nos différentes réunions dont l'Assemblée Générale », explique Michel Rivet, Président du Syndicat des Forestiers Privés de la Haute-Loire. Une stratégie partagée par l'ensemble des syndicats qui savent qu'ils ne doivent pas relâcher leurs efforts pour attirer plus de propriétaires forestiers à l'heure où la gestion de leur patrimoine forestier est devenue plus délicate et complexe. « Défendre », « aider », « informer », « expliquer », « communiquer », « représenter », etc. sont de plus en plus les missions que les syndicats doivent remplir pour satisfaire leurs adhérents actuels et futurs. Reste que le nombre de pro-

priétaires forestiers qui ont compris qu'ils avaient tout intérêt à rejoindre un syndicat n'est pas encore ce qu'il devrait être ! Rappelons que l'Auvergne compte 210 000 propriétaires forestiers privés qui détiennent 85 % de la surface boisée régionale, soit plus 600 000 hectares ! A comparer aux 78 310 hectares et 2 771 adhérents qui sont aujourd'hui inscrits dans un des quatre Syndicats de Forestiers Privés d'Auvergne... Ce qui revient à dire que 1,3 % des propriétaires forestiers privés d'Auvergne font partie d'un syndicat et qu'ils représentent 13 % de la surface boisée de leur région.

Antoine Thibouméry



Exposition Universelle Milan 2015

Pavillon réalisé par l'entreprise SIMONIN en Franche-Comté (25500 Montlebon).



Directeur de la publication : Anne-Marie Bateau
 Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry
 Crédits photos : Philippe du Vivier, Dominique Jay, Gilles Morel, René Roustide.
 Tirage : 3 450 exemplaires.
 Imprimerie Cavanat - Billom

GROUPAMA,
partenaire des sylviculteurs
du Puy-de-Dôme



Groupama
Toujours là pour moi.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne : 50 rue de Saint Cyr
69251 Lyon Cedex 09 - www.groupama.fr - Entreprise Régie par le Code des Assurances